

"Prenez soin de la Suisse!"

**Allocution de Christoph Blocher,
anc. conseiller national et anc. conseiller fédéral**

"FÊTE DU 1^{ER} AOÛT 2014"

- **31.07.2014, 20.15 heures, Krauchthal BE**
- **01.08.2014, 10.30 heures, Ricken SG**
 - **01.08.2014, 17.00 heures, Erlen TG**
- **01.08.2014, 20.45 heures, Nürensdorf ZH**

Tant la version orale que la version écrite du discours font foi. L'orateur
se réserve le droit de s'écarter notablement du manuscrit !

Table des matières

1.	Que fêtons-nous aujourd'hui?.....	3
2.	Le document de fondation	4
3.	L'expression d'une volonté pour commencer.....	5
4.	"On est pourtant bien".....	6
5.	Menaces actuelles.....	8
6.	Il faut empêcher cela	11
7.	Jour de la reconnaissance et de la volonté de liberté	12

Discours du 1^{er} août 2014: "Prenez soin de la Suisse!"

Chères Confédérées,
Chers Confédérés,
Chers hôtes à cette fête d'anniversaire,

1. Que fêtons-nous aujourd'hui?

Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter le 723^e anniversaire de la Confédération!

Vous m'avez invité comme orateur de la fête.

Nous célébrons ce jour de la fête nationale dans la **bonne tradition de l'amitié confédérale**, donc simultanément dans d'innombrables communes petites et grandes de notre pays.

Que signifie dans la bonne tradition de l'amitié confédérale?

Nous fêtons

- modestement,
- par petits groupes représentant tout le pays,
- simultanément dans de nombreuses localités suisses reliées dans tout le pays par des **feux dans les montagnes**,
- dans la réflexion et la reconnaissance.

2. Le document de fondation

Le **Pacte fédéral de 1291** marque la naissance de la Suisse.

Ce document certifie **l'engagement et la volonté qui ont conduit à l'indépendance et à la souveraineté de la Suisse.**

- Le Pacte commence par invoquer Dieu: on se place sous la protection divine.
- On décide de prendre en main son propre sort: "**Nous ne voulons pas de juges étrangers.**" De fait, on entendait à l'époque par juges les gouvernants d'une manière générale.
- On exige que ces **juges**, donc ces **membres des autorités**, répondent à des **exigences morales élevées.**
- On promet de se prêter **assistance mutuellement.**
- On sait que ce sera difficile et on jure donc de **sacrifier sa vie pour sauvegarder la liberté.**

Au **commencement de notre pays**, il y avait donc un **morceau de parchemin**. Un document **large de 20 cm et haut de 32 cm.**

Ce document compte tout juste 17 lignes!

3. L'expression d'une volonté pour commencer

La Suisse n'est donc pas née

- de la **volonté d'un souverain**, par la décision d'un roi ou d'un empereur;
- elle n'est pas issue de la **décision d'un "groupe d'experts hautement qualifiés"**;
- elle ne se fonde pas sur des **principes constitutionnels et clauses juridiques complexes**.

Au commencement de la Suisse

- il n'y a que **l'expression de la volonté de simples compatriotes** qui sont prêts et s'engagent à prendre leur sort en main, qui **acceptent de se soumettre à des obligations pour assurer leur indépendance** dans l'intérêt du pays et de ses habitants.
- Le pouvoir doit être aux mains de ces compatriotes, bref aux **mains du peuple**.

Cette idée de base a survécu pour l'essentiel pendant 723 ans, et pourtant beaucoup de choses se sont passées depuis.

Il serait faux de croire que personne ne s'est jamais écarté de cette voie durant cette longue période. Non, souvent ceux qui donnaient le ton dans ce pays ont failli à leur tâche, attirés qu'ils étaient par les grandes puissances européennes.

Mais les enseignements de l'histoire sont parfaitement clairs: à chaque fois que la Suisse s'écartait de la voie qui lui avait été tracée, à chaque fois qu'elle s'est engagée aux côtés de grandes puissances, la Confédération était menacée de déclin. Cela a duré jusqu'à ce jour.

Mais dans les moments décisifs, la Suisse a toujours retrouvé sa propre voie.

4. "On est pourtant bien!"

Mesdames et Messieurs, nous voici paisiblement réunis sur la place du village. Il suffit de jeter un regard au-delà des frontières pour constater que notre pays est dans une **bonne situation**.

Nous aimons ce **beau pays**.

Bien que ce pays soit **petit** et par sa nature plutôt **pauvre**, nous nous disons régulièrement "On est pourtant bien!".

Récemment, une veuve mère de cinq enfants en âge scolaire m'a adressé un message auquel elle a ajouté cette prière: "**Faites donc en sorte que cela reste ainsi.**"

Enfants, nous chantions tous ensemble:

**"S'Schwyzlerländli isch nur chli,
aber schöner chönt's nid sii.
Gang i d'Wält, so wiit du witt,
schönri Ländli git's gar nid."**

("Pays suisse si petit,
mais ne pourrait pas être plus beau.
Pars dans le monde aussi loin que tu voudras,
tu ne trouveras pas de pays plus beau.")

Pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas sombré durant les 173 années écoulées? C'eût été la conséquence logique de sa petitesse, de son ancienne pauvreté et des conflits qui l'entouraient.

Cela doit bien cacher quelque chose de particulier!

Qu'a-t-il de **particulier** ce pays? Que ceux qui ont des oreilles, écoutent et que ceux qui ont des yeux, regardent et ils constateront très vite:

Le succès de la Suisse et sa situation bien meilleure que celle d'autre pays proviennent de quelque chose de particulier. **C'est le cas particulier suisse**, le "Sonderfall Schweiz".

Mais qu'a-t-elle donc de si particulier, la Suisse, par rapport aux autres Etats? **Depuis 723 ans la Suisse veille jalousement à son indépendance et à sa liberté.**

Concrètement, la Suisse n'accepte **pas de juges étrangers, pas d'autorités étrangères**. Lorsque la Suisse s'est écartée de cette voie, elle s'est enfoncée dans la médiocrité, dans la misère, le chômage et la famine. Jusqu'à ce qu'elle se redresse et reprenne son sort en main.

Cela s'est passé ainsi il y a 200 ans lorsque la Suisse a subi quelque temps une domination étrangère, qu'elle n'était plus elle-même, qu'elle était le jouet des grandes puissances étrangères **jusqu'à ce qu'elle se redresse en 1848, qu'elle devienne et reste indépendante de toutes les puissances étrangères, ouverte au monde, certes, mais sans se laisser embrigader.**

De plus, elle s'est donné le statut d'une "neutralité permanente et armée" pour ne pas être impliquée dans des guerres.

Elle est démocratique, donc place les citoyens et non les politiques au cœur du pouvoir.

Elle s'est donné de nombreux droits démocratiques et de nombreuses libertés, puis, un peu plus tard, le droit du référendum et de l'initiative.

Mesdames et Messieurs, l'émergence de ce **cas particulier suisse** a été fréquemment accompagnée de **menaces de la part d'autres Etats**. A l'époque déjà, Mesdames et Messieurs, la Suisse subissait de fortes pressions.

Les pressions étrangères font partie du courant normal dans l'histoire de la Suisse.

- **Cette pression est clairement perceptible aujourd'hui également, qu'elle vienne des Etats-Unis, de l'Europe, d'organisations internationales ou d'ailleurs.**

Cette pression ne doit pas nous inquiéter **si nous avons la volonté de résister.**

Mais cette force de résister existe-t-elle encore aujourd'hui?

5. Menaces actuelles

Mesdames et Messieurs,

- **chaque époque connaît ses dangers particuliers. Chaque époque connaît ses baillis – souvent autoproclamés –** qui cherchent à accaparer le pouvoir. Les autorités ont tendance à accroître leur pouvoir au détriment du pays et du peuple, attirées qu'elles sont par la renommée, la gloire, les fonctions prestigieuses, l'argent et bien d'autres avantages.
- Souvent ces baillis modernes se qualifient eux-mêmes de "**visionnaires**". Mais l'effet principal de leurs visions est de priver les gens de leur indépendance et de leur liberté.
- C'est un fait indubitable: **les gouvernants du monde entier se sentent irrésistiblement attirés par la grandeur.**
- Ils veulent être **présents là où brille le pouvoir**. Nos gouvernants ne font pas exception – malheureusement!
- Ils veulent participer à **toutes les manifestations imposantes, aux conférences, symposiums, traités internationaux dont le but est trop souvent de réduire les droits du peuple, voire d'écarter totalement le peuple du pouvoir.**

On nous dit alors, pour enjoliver les choses, qu'il s'agit d'un "droit prioritaire". On dit cela comme s'il s'agissait du droit divin! **En tout cas, on nous fait bien comprendre que ce droit prime le droit légitimé par le peuple suisse.**

Nonobstant les belles et sentencieuses déclarations de ces politiques et professeurs qui, pour notre bien à tous paraît-il, annoncent ce "**droit prioritaire**", le fait est que **leurs propositions vont exactement à sens contraire de ce qu'ont juré les pères-fondateurs de la Confédération suisse: le peuple a son propre droit; il n'a pas à obéir à des législateurs étrangers.**

Ce droit étranger, on l'appelle **droit international**. On parle aussi volontiers de "**droit des peuples**" comme si les peuples l'avaient démocratiquement institué. Ce nom est parfaitement trompeur. Qui donc a institué ce droit appelé joliment "droit des peuples"?

Ses créateurs ont de nombreux noms. Selon le cas, on parle d'**experts internationaux, de juristes hautement qualifiés, de professeurs réputés, de congrès, de forums internationaux, d'organisations internationales et de bien d'autres auteurs**. En règle générale, on ne sait pas très bien à qui l'on doit ces normes internationales. Mais une chose est certaine: le peuple, lui, n'a jamais approuvé ce droit des peuples!

Les créateurs de ce droit sont sans doute d'honnêtes gens.

Mais voilà ce ne sont pas des gens de chez nous, ce ne sont pas des compatriotes! Ce ne sont pas ceux qui avaient été désignés par les Confédérés du Rütli en 1291. Et ce ne sont certainement pas non plus les législateurs qui ont établi la Constitution fédérale qui est toujours en vigueur.

La tendance actuelle à remplacer à la légère le droit démocratique par un droit dit prioritaire – le droit international ou le droit des peuples – est un non-sens et un acte contraire aux intérêts du peuple. Elle limite notre liberté et viole la conception suisse du droit. **Elle abat un pilier essentiel de notre pays, un pilier auquel nous devons la force de la Suisse.**

Quelle que soit la manière dont on enjolive la situation: ce droit est finalement dictatorial, donc diamétralement opposé à l'idée du Pacte fédéral de 1291.

Mes chers Compatriotes,
le minage des piliers qui ont fait la force de la Suisse a malheureusement déjà bien progressé.

Le peuple et les cantons, donc le législateur suprême de la Suisse, ont décidé d'expulser les étrangers criminels. Cette décision remonte à cinq ans, mais le Conseil fédéral et le Parlement continuent de faire l'exact contraire. La volonté du peuple leur déplaît, alors ils se réfèrent au droit international et **font ce que le peuple et les cantons ont expressément refusé!**

- Les parlementaires tentent même d'invalider une nouvelle initiative populaire qui veut **faire respecter enfin la volonté du peuple.** Sans gêne aucune, ces milieux cherchent à écarter du pouvoir le législateur suprême, donc le peuple et les cantons – en multipliant bien sûr les belles et grandiloquentes déclarations.
- **Le Tribunal fédéral**, qui est en fait lié par la législation suisse se met même à ignorer la Constitution fédérale et **méprise le droit fixé par les citoyens et les cantons en invoquant le droit international.** Le pire, c'est que la cour suprême ne se contente pas de se référer au droit international impératif, non, elle reprend même du droit international courant, donc du droit étranger qu'elle considère comme prioritaire par rapport au droit adopté par le souverain suisse.

Autres exemples:

le Conseil fédéral et le Parlement s'apprêtent à obéir aux injonctions de l'UE et à conclure un traité qui contraint la Suisse de **reprendre à l'avenir du droit étranger, donc des normes légales UE, et d'accepter des juges étrangers, c'est-à-dire la Cour de justice de l'Union européenne.**

Mesdames et Messieurs, **le but de ce traité est de neutraliser les citoyennes et citoyens suisses et de pousser insidieusement la Suisse dans l'UE sans demander l'aval du souverain. Ce serait la fin de la liberté de la Suisse, la fin de son cas particulier, la fin d'une voie qui a fait ses preuves.**

Bref: ce serait la fin de la Confédération âgée aujourd'hui de 723 ans.

6. Il faut empêcher cela

Mesdames et Messieurs,

tout n'est pas dit. Les Suissesses et les Suisses, vous Mesdames et Messieurs, ont les moyens de **mettre fin à ces agissements honteux.** Aidez-nous! L'accord-cadre qui vise à rattacher la Suisse aux institutions de l'UE doit absolument être refusé dans l'urne. **Vous, Mesdames et Messieurs, Chers Compatriotes, vous êtes appelés à défendre l'esprit de liberté qui anime notre pays.**

En Suisse, **liberté signifie aussi confiance dans les citoyens.**

Il n'est pas acceptable qu'un droit prétendument "prioritaire", que le droit international ou le droit des peuples restreigne, voire **invalide le droit démocratiquement approuvé par les propres citoyens.** Il faudra empêcher cela par une disposition constitutionnelle claire et nette: "Le droit national prime le droit étranger." Que l'on parle de droit international ou de droit des peuples, cela n'a aucune importance. **Il ne s'agit pas de droit national, il ne s'agit pas de droit fixé par le souverain suisse.**

Rappelons-nous: le **Pacte fédéral rejette toute intervention de puissances étrangères, c'est une véritable rébellion contre les tentatives de restreindre les droits du peuple. Notre Constitution fédérale – également celle en vigueur aujourd'hui – confirme cette position.** Voilà pourquoi la lutte contre les "baillis étrangers" – y compris ceux vivant dans notre propre pays! – est un devoir permanent. **C'est un combat permanent pour la liberté.**

7. Jour de la reconnaissance et de la volonté de liberté

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que nous célébrons aujourd'hui **l'anniversaire de notre pays**. La sécurité sociale de notre pays et sa force économique sont dues avant tout à **la liberté, à l'autodétermination et à la responsabilité individuelle des citoyennes et des citoyens**.

Nous fêtons notre pays avec reconnaissance et aussi avec la ferme volonté de défendre ses acquis!

Cette idée, Mesdames et Messieurs, doit nous animer durant les 365 jours de la 724 année de vie de notre pays.

"Prenez soin de notre pays!" Cette exhortation est plus actuelle que jamais !